



Ville de Dreux



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 28 JUIN 2023

Délibération N°25/2023

Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations : Pépites - Lumières sur la Ville – Secours Populaire – Restos du Cœur

752

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le dix-neuf juin 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Carine GENTIL, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME, Yucel KISA, Sophie WILLEMIN, Frédérique GASSE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Association Pépites

L'association Pépites contribue à valoriser l'activité invisible et souvent non déclarée de femmes dotées pourtant d'un véritable savoir-faire dans différents domaines tels que le culinaire, la couture, l'esthétique, la vente de produits via le Net, la préparation d'évènements et bien d'autres domaines.

Elle contribue à les aider à structurer leur activité, se diriger vers la formation, sécuriser leur parcours professionnel. Elle contribue à lever les freins leur permettant d'accéder à l'emploi en regagnant confiance en elles par le soutien dans le développement d'évènement et d'activités au nom de l'association permettant aux femmes de s'émanciper, leur donner confiance pour les aider à s'immatriculer au registre du commerce. Une fois immatriculées, ces femmes sont mises en relation avec des clients potentiels pour générer des revenus. L'objectif est d'aussi les sortir de l'ombre et de l'économie souterraine pour les mettre en économie marchande.

Dans le cadre des projets de la Maison des Femmes, l'association Pépites viendra en soutien en animant des ateliers et retours d'expériences.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à leur attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Association Lumières sur la Ville

Dans le cadre des actions menées et valeurs défendues au sein et à travers la Maison des Femmes, la question de la place de la femme dans la société et de l'égalité des chances pour toutes est un thème fort qu'il nous faut promouvoir.

L'association Les Lumières sur la Ville, propose sur ces thématiques un court métrage où sont abordés ces thèmes forts et pertinents que sont la condition de la femme, la sororité, la solitude et la résilience.



Intitulé "Âmes de Papier", ce court métrage, qui est tourné à Dreux, met en scène les personnages de Vivienne, une gardienne de nuit mal aimable et désabusée, et Olympe, une jeune femme en détresse poursuivie par son ex-petit ami.

Ce projet présente une opportunité précieuse de sensibiliser le public aux réalités vécues par les femmes marginalisées, exclues, en rupture. En mettant en lumière la condition de la femme vieillissante et différente, le court métrage offre une réflexion profonde sur la solitude, l'infirmité et la souffrance auxquelles elles peuvent être confrontées. Il propose également une vision positive en offrant une porte de sortie vers le courage, l'espoir et la liberté.

En choisissant de traiter ces sujets avec créativité, en jouant avec les clichés et en intégrant l'humour et la fantaisie, "Âmes de Papier" permet de déconstruire les stéréotypes et de promouvoir la solidarité féminine. Il contribue ainsi à renforcer l'action de la Maison des femmes du CCAS en offrant un support cinématographique pertinent pour aborder ces problématiques.

Des diffusions et ciné débat seront organisées avec les femmes qui fréquentent la structure. Dans cet esprit, l'association Les Lumières sur le Ville nous a proposé de créer un prix spécial « Maison des femmes » à l'occasion du festival Histoire de Femmes programmé en octobre prochain.

Considérant l'importance des thèmes abordés, de l'ambition artistique du projet et de sa pertinence au sein de la Maison des femmes du CCAS, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à leur attribuer une subvention de 7 000 € à l'association Les Lumières de la Ville pour la réalisation du court métrage "Âmes de Papier".

Soutien aux associations de l'aide alimentaire : Secours Populaire et les Restos du Cœur

Depuis le 1^{er} trimestre 2023, face à l'inflation, le nombre de demandes d'aide alimentaire ne cesse de croître.

Le CCAS est engagé à travers son épicerie sociale à soutenir les foyers en difficultés en leur permettant d'accéder à une aide alimentaire ainsi que de mener un travail sur le budget, la santé et l'alimentation.

Les demandes nombreuses n'entrent pas toujours dans nos critères d'attribution et parfois face à des renouvellements, nous sommes limités dans la durée de l'aide accordée.

C'est dans un esprit de travail en réseau et en coordination que nous nous appuyons sur les associations locales qui proposent une aide alimentaire aux foyers.

Lors des commissions permanentes, plusieurs dossiers sont orientés vers ces structures dès lors que les demandes n'entrent pas dans nos grilles d'intervention.

Afin de les soutenir je vous demande de bien vouloir m'autoriser à leur attribuer une subvention comme suit :

- Secours Populaire pour un montant de 1 000 €
- Restos du Cœur pour un montant de 1 000 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire du budget de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ✓ **Autorise** le Vice-Président à attribuer une subvention exceptionnelle de :
 - 2 000 € à l'association Pépites
 - 7 000 € à l'association Lumières sur la Ville
 - 1 000 € à l'association Secours Populaire
 - 1 000 € à l'association Les Restos du Cœur
- ✓ **Dit** que les crédits sont inscrits au budget supplémentaire de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à

Centre Communal d'Action Sociale
2 rue de Châteaudun – BP 80129 – 28103 Dreux Cedex – Tél. 02.37.38.84.30 – www.dreux.com

compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 06 JUIL. 2023

et affichage le 07 JUIL. 2023

